

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
2

Membres excusés
3

Membres absents
2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du mardi 25 novembre 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-cinq novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 8

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Maryse LOUIS,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Danielle GRUMET, M. Fernand THUET,
M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 2

M. Raphaël SPADARO, procuration à M. Eddie WAESELYNCK
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusées : 3

Mme Rachel BAECHTEL
Mme Josiane FORÊT
Mme Dominique SCHNEIDER

Absents : 2

M. Mathieu GARÉ
M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

6. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/07/2025 au 30/09/2025)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	163,17
BOHLER LIONEL CLAIRE LUMIERE	2 828,93
BRUMPT POZZAN SARL	111,00

CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	84,00
DUPUIS GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	1 760,00
EAU CA M2A	4 113,69
ENGIE COFELY	630,27
ETS LIEBERMANN	8 219,59
GAZ DE BORDEAUX	4 641,31
GSCHWIND TRISTAN	1 200,00
HFR EURL	2 212,10
J CUISINE SARL	10 500,00
M2A HABITAT	17 605,89
METRO CASH ET CARRY FRANCE	287,09
MEYER ISOLATION	5 292,00
MON BOUDOIR BEAUTE	1 080,00
MULTISOLS	3 360,00
OMNI ELECTRICITE SAS	3 609,00
ORANGE	136,45
OTIS	14,74
RIXDIS 2 SAS LECLERC	174,73
SCHINDLER	837,65
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	2 392,44
TOTAL ENERGIE	2 214,88
WYBRECHT BOISSONS	256,91
	73 725,84

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1er juillet au 30 septembre 2025 pour un montant de 73 725,84 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 1^{er} décembre 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER